

CONCOURS PHOTO

« AU CŒUR DE LA FORÊT, MON ARBRE »

Formulaire d'inscription

Mme M. NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Votre adresse e-mail (facultatif) :

Numéro de téléphone :

Accord du signataire :

Je, soussigné(e).....déclare

Avoir lu, signé et me conformer au règlement figurant au verso. J'atteste sur honneur être le propriétaire de cette photo et de me conformer au droit à l'image en vigueur.

Fait à :, le :

Signature :

Intitulé de votre photo :

.....

Anecdotes/commentaires :

.....

.....

.....

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Art. 1 : Dans le cadre de l'animation « La forêt au cœur de la vie », proposée par l'association le lieu Commun, le Centre Social et Culturel Robert Doisneau de Biars sur Cère organise un concours photos intitulé « **Au cœur de la Forêt, mon arbre** ».

L'exposition sera visible du vendredi 13 octobre au dimanche 5 novembre 2017 inclus au Centre Social et Culturel Robert Doisneau (Biars).

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les photographes amateurs, à titre individuel, à l'exclusion totale des membres organisateurs. La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Art. 2 : Le thème « **Au cœur de la Forêt, mon arbre** » devra être respecté : cliché mettant en scène un/des arbre(s) ou une forêt. Votre cliché devra comporter un titre et une phrase (anecdote, phrase poétique...de 1 à 2 lignes).

Art. 3 : Le cliché devra être déposé à la Cyber-Base de Biars sous format papier photo 20 x 30 cm ou en Format A4 (21 x 29.7cm) sur papier photo glacé ou mat en couleur ou noir et blanc (ou sépia...). **Les copies de cartes postales, affiches ou supports empruntés sur internet sont interdits.**

Art. 4 : Le cliché doit impérativement être déposé au plus tard le mercredi 11 octobre 2017 avant 18h00 à la Cyber Base. Au-delà de cette date, toute photo sera refusée.

Art. 5 : Une seule photo par personne sera admise. Le cliché devra être accompagné du bulletin d'inscription dûment rempli et signé (bulletin à retirer à la Cyber-base de Biars ou à l'accueil du Centre Social et Culturel) Tout bulletin incomplet ou illisible sera considéré comme nul.

Art. 6 : Les organisateurs prendront le plus grand soin des clichés, mais déclinent toute responsabilité en cas de dommage, perte ou vol. La participation au concours implique que les participants autorisent les organisateurs à utiliser leur nom et leur production à l'occasion de reportages de presse, diffusion sur les réseaux sociaux de la communauté de communes (page Facebook), le site internet ainsi que pour l'exposition prévue dans le hall du Centre Social et Culturel.

Art.7 : Les participants garantissent sur l'honneur être titulaires des droits d'auteur de leur photo. Ils reconnaissent ne pas utiliser d'œuvres appartenant aux tierces personnes (cartes postales, affiches...). Ils s'engagent à avoir obtenu au préalable les accords nécessaires de reproduction et d'exploitation de leur image auprès des personnes figurant sur la photo. Si le sujet est mineur en date du concours actuel, une autorisation parentale devra être demandée. La Communauté de Commune Cauvaldor décline toute responsabilité en cas de litige sur les photos n'ayant pas obtenu ces autorisations au préalable. Toute personne concourant est responsable de sa photo.

Art. 8 : Le classement sera effectué par le public lui-même. Une urne sera mise à sa disposition à l'accueil du Centre Social et Culturel. La clôture du vote est fixée au vendredi 3 novembre à 12h00. Le résultat sera communiqué à partir du lundi 6 novembre 2017 par un affichage au Centre Culturel. Les gagnants seront avisés à cette occasion. Les participants pourront récupérer leur photo à partir du lundi 6 novembre à la Cyber Base.

Art. 9 : Un prix récompensera les 3 meilleures photos.

Le Vice-Président de la Commission Culture et Patrimoine
Communauté de Communes

« Causse et Vallée de la Dordogne »

Freddy Terlizzi

